



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

canal Rhin Rhône

Question écrite n° 29365

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conséquences économiques, politiques et financières de l'abandon du canal à grand gabarit entre le Rhin et le Rhône. Les gestionnaires des voies navigables sont très attachés à la sauvegarde du concept d'une liaison fluviale de ce type reliant le sud de la France aux bassins rhénans et danubiens et, à travers eux, à l'ensemble des pays de l'est européen en voie de développement et d'équipement. Ils pensent que l'avenir de l'Europe passe par l'équipement des pays de l'ancien pacte de Varsovie et ils réaffirment donc la nécessité d'intégrer dans les programmes d'organisation des transports et de leur financement le principe de la voie navigable, dont le poids économique et politique n'est plus à démontrer. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière, afin d'assurer le développement du réseau des voies fluviales de l'est et du sud-est.

Texte de la réponse

La décision d'abandonner la construction de la liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin a été prise parce que l'importance des atteintes directes et irréversibles au patrimoine naturel et, plus généralement, au cadre de vie des régions traversées n'était pas compensée par l'intérêt intrinsèque d'un projet dont le coût d'investissement et le déficit prévisionnel de fonctionnement étaient très élevés. Le Gouvernement reste toutefois très attaché à la voie d'eau, qui est indiscutablement un mode de transport peu onéreux, écologique, sûr et fiable. Aussi, est-il déterminé avec l'ensemble des opérateurs publics, des professionnels et des partenaires locaux concernés à faire progresser le transport fluvial pour qu'il occupe toute la place qui doit lui revenir dans le cadre d'une politique des transports équilibrée. Le développement de l'activité des infrastructures de transports aujourd'hui sous-employées est un des objectifs essentiels des schémas de service actuellement en cours d'élaboration. A cet égard, l'exemple du Rhin, qui connaît un trafic important, montre que la voie navigable offre des possibilités qu'il convient effectivement, sur l'axe rhodanien notamment, de mieux utiliser.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29365

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2599

Réponse publiée le : 12 juillet 1999, page 4326